



MINUSCA

**CONFERENCE DE PRESSE CONJOINTE
MINUSCA - GOUVERNEMENT DE LA RCA
Mercredi, 20 novembre 2019**

PORTE-PAROLE DE LA MINUSCA

● Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté à l'unanimité la résolution 2499 prorogeant pour un an le mandat de la MINUSCA, avec les différentes tâches que la Mission devra mettre en œuvre jusqu'au 15 novembre 2020, en collaboration avec les autorités centrafricaines et les différents partenaires.

L'objectif stratégique de la MINUSCA n'a pas changé c'est à dire « aider à créer les conditions politiques, les conditions de sécurité et les conditions institutionnelles qui permettent de réduire durablement la présence de groupes armés et la menace qu'ils représentent en adoptant une approche globale et une posture proactive et robuste, sans préjudice des principes fondamentaux du maintien de la paix ». Le mandat proactif et robuste est maintenu, même si la réduction des activités des groupes armés passe par la mise en œuvre de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en Centrafrique (APPR-RCA).

La protection de la population civile reste au centre du nouveau mandat de la MINUSCA, ceci sans préjudice de la responsabilité principale des autorités de la RCA. Selon le mandat, la MINUSCA doit prendre des mesures actives, en appui aux autorités nationales, "pour anticiper, écarter et contrer efficacement toute menace grave ou crédible visant la population civile". Il demande également à la Mission d'assurer une protection des civils se trouvant sous la menace de violences physiques notamment en anticipant, dissuadant et empêchant les groupes armés, signataires et non-signataires de l'APPR-RCA, de commettre des violences, en consultation avec les communautés locales.

L'appui de la MINUSCA à la préparation et la tenue des élections de 2020 et 2021 constitue l'une des principales nouveautés dudit mandat. Dans son dernier rapport, le Secrétaire général de l'ONU rappelait que les élections présidentielle, législatives et locales en RCA prévues pour 2020 et 2021 seront essentielles pour la consolidation de l'ordre démocratique et du processus de paix et qu'elles devront se tenir dans les délais constitutionnels. La question d'un mandat et des ressources

adéquates pour la préparation des prochaines élections avait été évoquée de nouveau par le Secrétaire général à travers son Représentant spécial devant le Conseil de sécurité. L'élargissement du mandat de la MINUSCA à l'appui au processus électoral constitue donc le signe de l'engagement des Nations unies aux côtés de la RCA dans cette étape cruciale pour le pays, afin que la Mission puisse fournir le soutien technique, logistique, sécuritaire et opérationnel.

Les bons offices et l'appui au processus politique en cours en RCA sont également réaffirmés dans le mandat, avec cette fois une référence explicite à l'APPR avec "un appui politique, technique et opérationnel à la mise en œuvre de l'Accord de paix", notamment un appui aux autorités dans la création de conditions propices à la pleine mise en œuvre du document.

Au-delà des tâches citées, la MINUSCA est autorisée à accomplir d'autres tâches complémentaires à savoir l'appui à l'extension de l'autorité de l'État, au déploiement des forces de sécurité et au maintien de l'intégrité territoriale ; la réforme du secteur de la sécurité ; le désarmement, démobilisation, réintégration rapatriement ; la promotion et protection des droits de l'homme ; ainsi que l'action en faveur de la justice nationale et internationale, de la lutte contre l'impunité et de l'état de droit. L'appui aux efforts de lutte contre l'impunité et l'état de droit comprend l'adoption des mesures d'urgence temporaires sur demande des autorités nationales pour procéder à des arrestations et des mises en détention dans le but de maintenir l'état de droit et l'ordre public dans les zones où les forces de sécurité ne sont pas présentes ou ne sont pas opérationnelles.

L'effectif des troupes et personnel en uniforme n'a pas varié. La Résolution 2499 maintient l'effectif maximal de 11.650 militaires (dont 480 observateurs et officiers d'état-major), 2.080 policiers (400 policiers hors unités constituées et 1.680 membres d'unités de police constituées, ainsi que 108 agents de l'administration pénitentiaire).

Le leadership de la MINUSCA réitère son engagement à exécuter ce mandat avec professionnalisme, détermination et dans le strict respect des valeurs de l'Organisation des Nations unies, et en étroite collaboration avec les autorités de la République centrafricaine.

Dans les prochains jours, une série de rencontres avec les différents acteurs et la population en générale sera organisée à Bangui et dans les préfectures pour expliquer le nouveau mandat et les activités de la MINUSCA en vue de la paix, la réconciliation, la justice et le relèvement en RCA.